



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE D'OSLON

Arrêté municipal portant réglementation des heures de coupure de l'éclairage public sur le territoire de la commune

Le Maire de la commune d'OSLON, Yvan NOEL,

VU l'article L 2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui charge le Maire de la police municipale,

VU l'article L 2112-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

VU le Code Civil, le Code de la route, le Code Rural, le Code de la voirie routière, le Code de l'Environnement,

VU la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement 1 et notamment son article 41,

VU la délibération du Conseil municipal n° 20200032 du 30 juin 2020 relative à la coupure de l'éclairage public,

CONSIDÉRANT la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, et d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité et considérant qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Annule et remplace arrêté 20200033 du 24 JUILLET 2020.

ARRETE

Art 1 : pour un éclairage public nécessaire, suffisant et durable, celui-ci sera interrompu sur l'ensemble de la commune de 22 heures à 6 heures du matin.

Art 2 : en cas de manifestation communale, l'éclairage, place de la mairie, parking atelier, sera maintenu pendant toute la durée de la manifestation.

Art 3 : la secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché.

Copie adressée à

Mr le Sous-Préfet de Saône et Loire

Mr le Directeur de la Direction Départementale de l'Équipement de Saône et Loire

Mr le Président du Conseil Général, Direction des Routes et Infrastructures

Mr le Commandant de la gendarmerie de St Germain du Plain

Mr le Président du SDIS

Mr le Président du SYDESL

L'entreprise INEO chargé de l'exploitation du réseau éclairage public.

Oslon, le 14 septembre 2022

Le maire,

Yvan NOEL.

